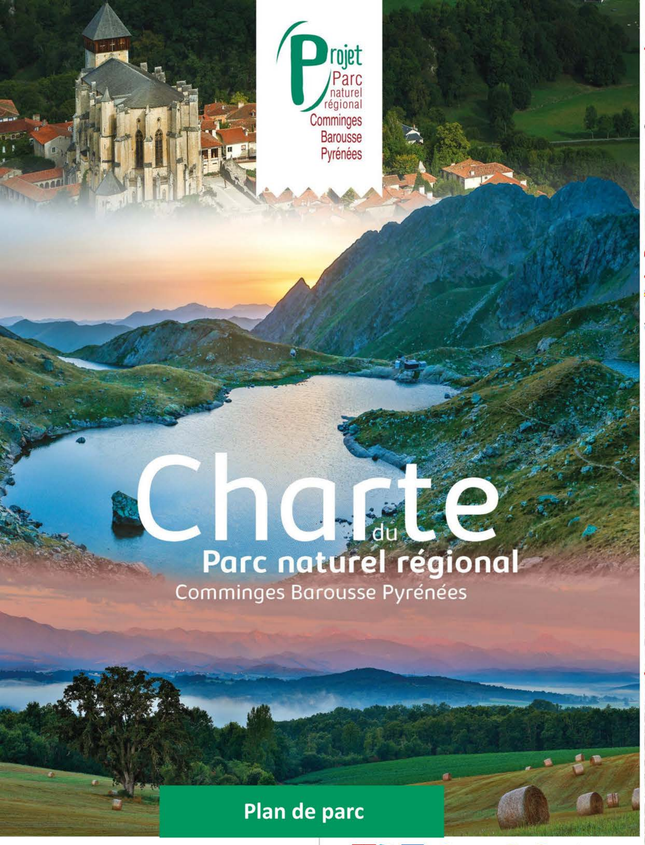

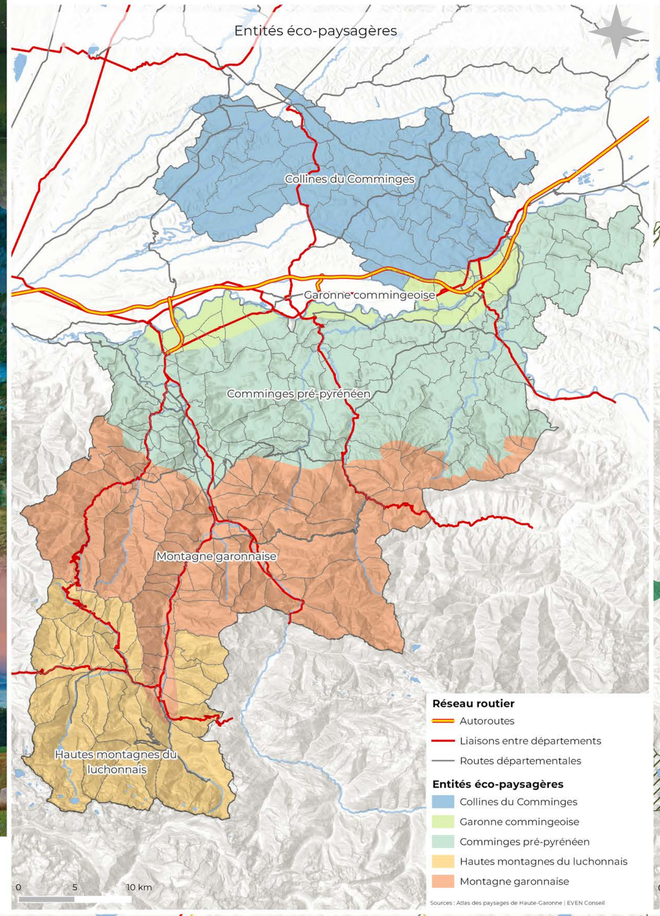

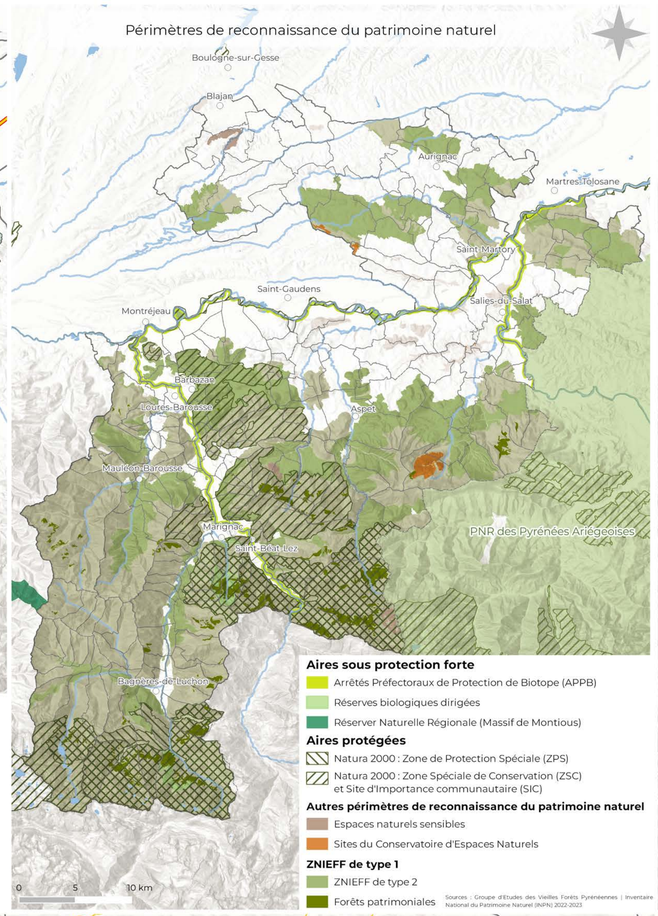

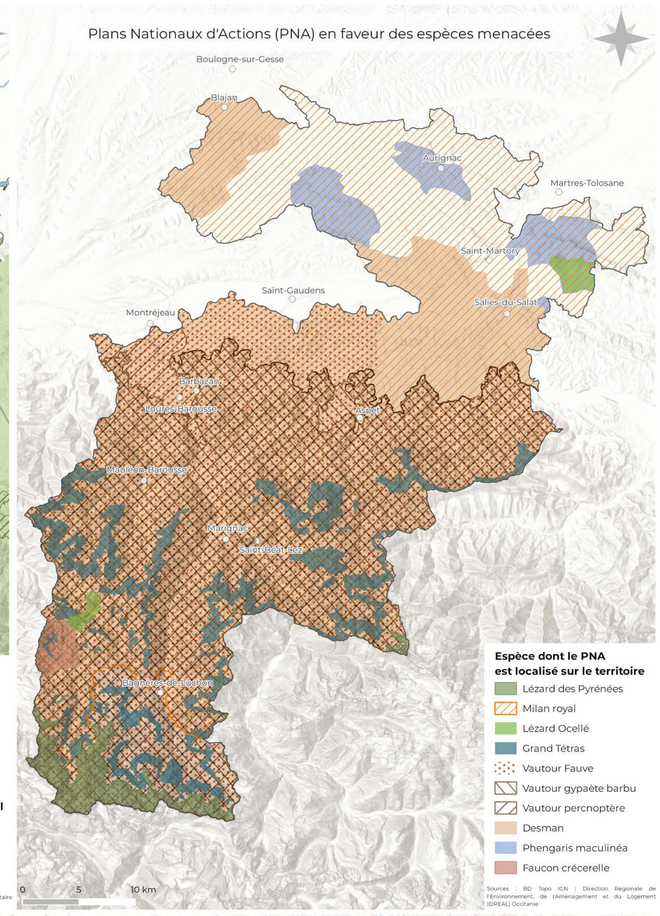

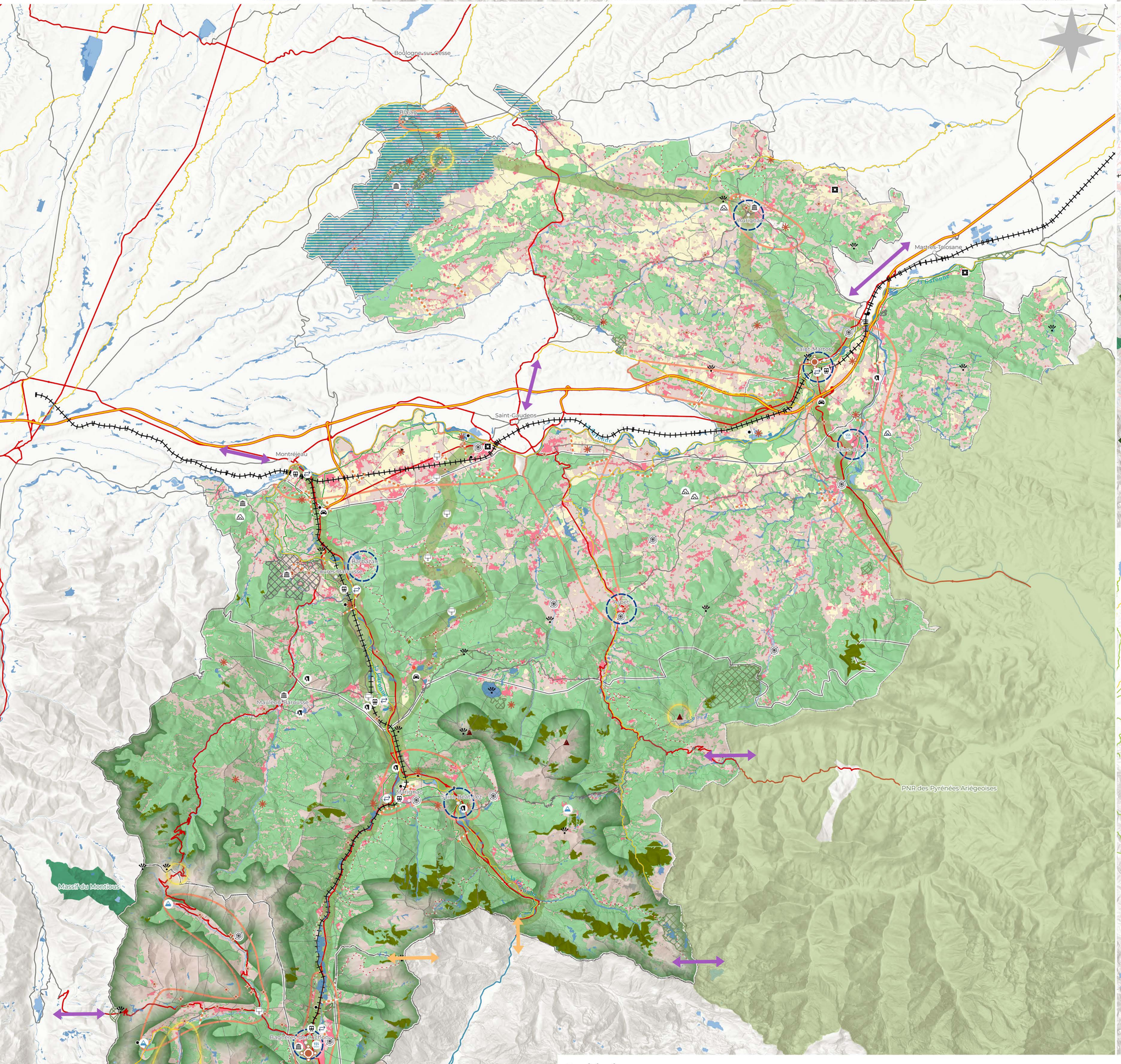

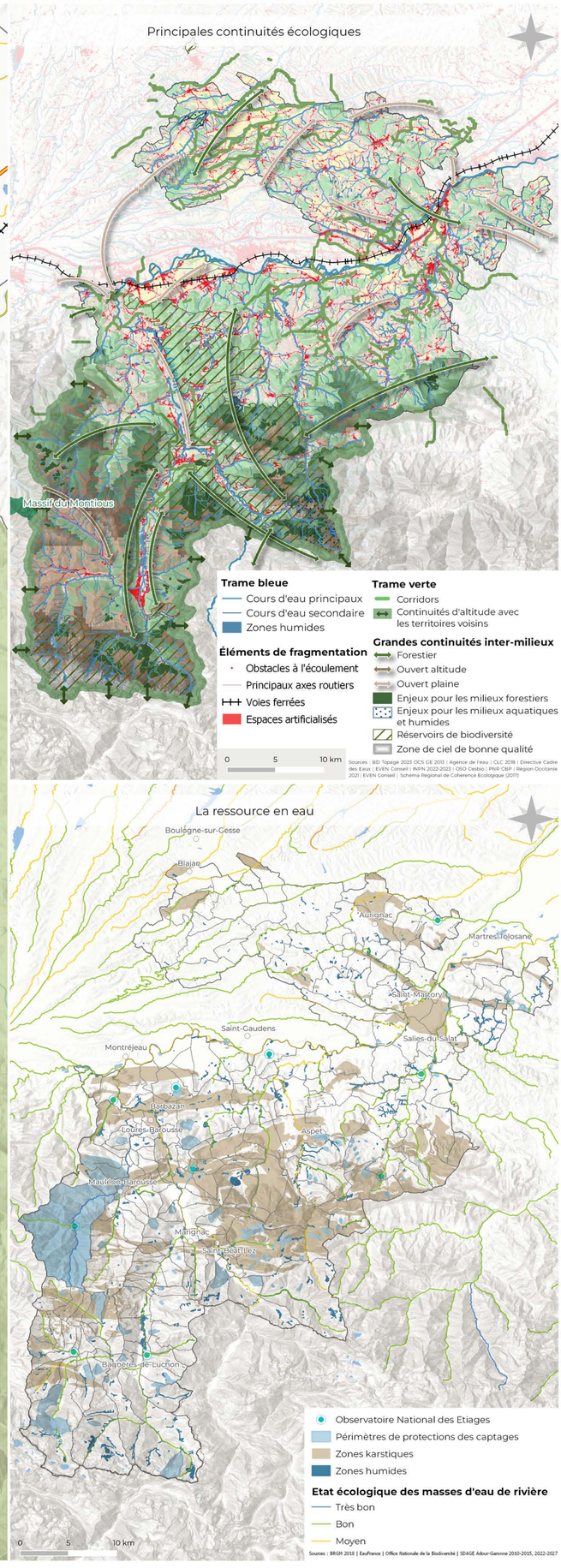

Fond de plan

- Limites du Parc Naturel Régional
- Limites communales
- Communes principales
- Réseau ferroviaire

Réseau routier
- Autoroutes
- Liaisons entre départements
- Routes départementales
- Sommets

Milieux
- Milieux aquatiques
- Milieux cultivés
- Milieux rocheux
- Milieux urbanisés et artificialisés
- Milieux boisés
- Milieux ouverts

Axe 1: Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture

- Mettre en œuvre en priorité les ateliers citoyens pour identifier les secteurs à requalifier / préserver et constituer le programme d'action participatif en faveur du paysage — 1.3.1 - 3.3.2
- Secteurs de développement de l'urbanisation à matriser
- Maintenir ou préserver des coupures d'urbanisation dans les documents d'urbanisme et de planification — 1.3.2
- Projet de revitalisation et d'aménagement à accompagner (Petites Villes de Demain, Bourgs Centres)
- Préserver la typologie bâtie historique des bastides — 1.3.1 - 1.3.2 - 3.3.2

Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains

- Espaces à enjeux de coopération transfrontalière — 1.4.1 - 1.5.1
- Espaces à enjeux avec les territoires voisins — 1.1.2 - 1.4.1

Axe 2 : Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire

- Préserver les espaces d'estives et faciliter leurs usages — 2.1.2

Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire

- Conforter les projets énergétiques issus de production durables

Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales

- Stations en transition — 2.2.3

Mailler les atouts patrimoniaux et touristiques du territoire :

- Patrimoines historique, médiéval ou religieux
- Point de vue
- Grottes à préserver et à valoriser
- Sites d'escalade
- Musées
- Thermes
- Faciliter la cohésion des différents programmes de gestions; en lien avec la fréquentation du site
- Sentiers de Grandes randonnées

Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées

Œuvrer en faveur d'un maillage des mobilités durables autour des axes structurants — 2.4.2
- Pôles d'échanges Multimodaux
- Aire de covoiturage
- oui
- Gares
- Via Garona

Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques

- Assurer un bon état qualitatif des masses d'eau en priorité

Protéger et gérer la ressource en eau — 3.1.2
- La Garonne
- Cours d'eau
- Assec pendant la période estivale
- Zone sensible (à l'eutrophisation)

- Préserver les zones humides et leur fonctionnement — 3.1.3

Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

- Zone prioritaire pour l'extension du réseau d'aires protégées — 3.2.2

Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages

- Préservation et valorisation des grands sites bâtis classés — 3.3.2
- Projet de site classé des Hautes Vallées Frontalière du Luchonnais
- Secteur prioritaire de maîtrise de l'affichage publicitaire
- Traiter les points noirs paysagers recensés
- Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières — 1.3.2 - 3.3.3
- Préservation des particularités des entités éco-paysagères

Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

- Soutenir les démarches de définition et d'inventaire des forêts patrimoniales — 3.4.1

Mesures — *Mesures prioritaires de la Charte*

Sources : BD TOPO 2023, OCS GE 2013 IGN | CITADIA Conseil | ESRI World Hillshade | EVEN | Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts Pyrénéennes | INPN 2022 | Office Français de la Biodiversité | OSO Cesbio | Open Street Maps | Registre Parcellaire Graphique 2019 | SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales